

List de vérification pour le niveau de confinement 2 (NC2) – Exigences additionnelles pour le travail avec les prions

Cette liste de vérification comprend les exigences additionnelles nécessaires pour les laboratoires et espaces travaillant avec les prions, en plus des exigences régulières pour les laboratoires aillant un niveau de confinement NC2.

Investigateur principal		Emplacement du laboratoire	
Tél		Courriel	
Faculté		Département	

Exigences physiques en matière de confinement

Réf.	Items	Oui	Non	Commentaires
<i>Barrière de confinement</i>				
3.2.2	Les fenêtres de la barrière de confinement doivent être fermées et sécurisées en tout temps.			
3.2.4	Le vitrage doit fournir un degré de sécurité suffisant, déterminé par une évaluation des risques de biosûreté.			
3.2.10	Toutes les pénétrations dans la barrière de confinement de la zone de confinement, du box et des salles de nécropsie au niveau de la surface de travail ou en dessous de celle-ci, ou de toute autre surface pouvant être contaminée, y compris toutes les pénétrations permettant le passage des conduits et du câblage, doivent être scellées à l'aide d'un produit d'étanchéité non rétractable et compatible avec les désinfectants utilisés.			
<i>Accès</i>				
3.3.5	Un système de contrôle d'accès doit restreindre l'accès à la zone de confinement.			
3.3.7	Des clés non reproductibles doivent être utilisées lorsque des serrures à clé servent de système de contrôle d'accès.			
3.3.10	Aux points d'entrée dans la zone de confinement, des vestiaires dédiés doivent permettre au personnel de séparer ses vêtements personnels des vêtements portés dans la zone de confinement (c.-à-d. un vestiaire « propre » séparé d'un vestiaire « sale »).			
<i>Revêtements de surfaces et cabinets de laboratoire</i>				
3.4.2	La continuité des surfaces avec les matériaux adjacents et les matériaux qui se chevauchent doit être préservée.			

3.4.4	La jonction mur-paillasse des dossierets, lorsqu'ils sont placés près d'un mur, doit être scellée et continue avec les surfaces de travail.			
3.4.7	L'étanchéité entre le mur et le sol doit être maintenue.			
<i>Services</i>				
3.6.18	Les services et l'équipement essentiels au maintien du confinement et de la biosûreté doivent être branchés à une source d'alimentation de secours.			

Exigences opérationnelles

Items		Oui	Non	Commentaires
<i>Équipement de protection individuel</i>				
4.4.7	Les employés doivent enfiler une deuxième couche de vêtements de protection avant de travailler avec des matières infectieuses, des toxines ou des animaux infectés par des agents pathogènes zoonotiques, conformément aux procédures relatives à l'entrée dans la zone de confinement.			
<i>Accès et autorisation</i>				
4.5.12	Les employés doivent laisser les effets personnels inutiles à leur travail à l'extérieur de la zone de confinement ou dans les vestiaires situés à l'extérieur de la barrière de confinement.			
<i>Procédures relatives à la sortie</i>				
4.5.17	Les employés doivent retirer l'EPI dédié (ou la couche additionnelle d'EPI dédié, le cas échéant) lorsqu'ils franchissent la barrière de confinement pour sortir : <ul style="list-style-type: none"> d'une salle animalière ou de la salle de nécropsie, sauf s'ils sortent par le corridor « sale »; ou de la zone de confinement. 			
<i>Pratiques de travail</i>				
4.6.4	Les employés doivent retirer leurs bijoux avant d'entrer dans la zone de confinement.			
<i>Manipulation de matières infectieuses et de toxine</i>				
4.6.21	Les contenants d'agents pathogènes, de toxines ou d'autres matières infectieuses réglementées entreposés à l'extérieur de la zone de confinement doivent être étiquetés, étanches, résistants aux chocs et conservés dans un équipement d'entreposage verrouillé et dans un endroit auquel l'accès est limité.			
4.6.29	Les matières infectieuses doivent être centrifugées dans des godets de sécurité (ou des rotors) scellés, qui sont déchargés dans une ESB.			
<i>Tenue des locaux et entretien général</i>				

4.6.36	Le nettoyage de routine doit être effectué conformément aux PON par les employés de la zone de confinement ou par d'autres membres du personnel qui ont suivi une formation propre à cette tâche.			
<i>Décontamination et gestion des déchets</i>				
4.8.6	L'EPI doit être décontaminé avant d'être jeté ou lavé, à moins que la blanchisserie soit située dans la zone de confinement et qu'il ait été prouvé que la décontamination par le blanchissage est efficace.			
4.8.15	Des procédures pour la décontamination complète d'une salle doivent être élaborées, validées et observées, selon les résultats d'une ELR.			
<i>Intervention d'urgence</i>				
4.9.6	Une trousse d'intervention en cas de déversement biologique doit se trouver dans la zone de confinement.			
<i>Registres et documents</i>				
4.10.4	Les plans et les spécifications physiques (y compris les plans conformes à l'exécution de toutes les structures et de tous les services relatifs à la zone de confinement) et les rapports des essais de performance et de vérification des systèmes de confinement doivent être conservés au dossier. [Non exigé pour les zones PA de NC2.]			

Exigences relatives aux essais de vérification et de performance

Items		Oui	Non	Commentaires
<i>Essais supplémentaires de vérification et de performance pour les zones sélectionnées de NC2</i>				
5.2.1	Les essais de vérification et de performance décrits dans les exigences 5.2.3 à 5.2.11 doivent être effectués et consignés tous les deux ans au moins, ou plus fréquemment selon les spécifications ou advenant : <ul style="list-style-type: none"> • un changement, une réparation ou une modification portés au système de confinement; • une condition du permis; • une condition du permis d'importation d'agents zoopathogènes; ou • une demande provenant de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ou de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). [Ne s'applique pas là où des ABCSE sont présents.]			
5.2.3	Les systèmes de contrôle d'accès et les systèmes de sécurité doivent être vérifiés pour déterminer s'ils fonctionnent comme prévu. [Non exigé pour les zones PA de NC2 où des prions et des ABCSE ne sont pas présents.]			

<p>5.2.4</p>	<p>Les systèmes d'alimentation électrique de secours et les sources d'alimentation continue doivent être soumis à des essais dans des conditions de charges électriques représentatives. [Non exigé pour les zones PA de NC2 où des prions et des ABCSE ne sont pas présents.]</p>			
<p>5.2.5</p>	<p>Le fonctionnement des systèmes de communication doit être vérifié. [Non exigé pour les zones PA de NC2 exemptes de prions.]</p>			
<p>5.2.6</p>	<p>L'intégrité des pénétrations dans la barrière de confinement, des joints d'étanchéité et des surfaces doit être vérifiée au moyen d'une inspection visuelle. [Non exigé pour les zones PA de NC2 exemptes de prions.]</p>			